

REGLEMENT

Tournoi de tennis de table 2018



Article 1 :

Ce tournoi est réservé au personnel du groupe Chauvin Arnoux.

Article 2 :

Le tournoi commencera à partir du 25 Juin 2018. Les matchs auront lieu sur les heures du midi entre 12h00 et 13h45. Le tournoi aura lieu hors temps de travail (les participants devront débadger).

Article 3 :

La date limite d'inscription est fixée au 18 Juin 2018.

Article 4 :

Les premiers matchs seront attribués par tirage au sort. Un planning sera réalisé pour le déroulement du tournoi (dates susceptibles de changer en fonction des conditions météo).

Article 5 :

Les matchs seront arbitrés par les joueurs.

Article 6 :

Les matchs de qualifications se dérouleront en 2 manches gagnantes de 11 points avec 2 points d'écart. Les demi-finales et finale se dérouleront en 3 manches gagnantes de 11 points avec 2 points d'écart.

Article 7 :

Le matériel est mis à disposition par le CE (balles, raquettes, table). Les participants peuvent ramener leur propre raquette.

Article 8 :

Les récompenses sont :

- 1er prix : un chèque cadeau d'une valeur de 30 €+ une coupe.
- 2ème prix : un chèque cadeau d'une valeur de 20 €+ une médaille.
- 3ème prix : un chèque cadeau d'une valeur de 10 €+ une médaille.

Un seul prix sera attribué par personne.

Article 9 :

Le Comité d'Entreprise se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le tournoi à tout moment, si les circonstances l'exigent et sans justification.

Il se réserve également le droit de trancher souverainement toutes difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement.

Article 10 :

La participation au tournoi vaut acceptation du présent règlement.